

Solidarités : Le conseil départemental dénonce, aux côtés de Départements de France, le désengagement de l'État

Ce 18 juin 2025, une ligne a été franchie. À partir de cette date, comme le souligne l'association d'élus représentant les Départements de France, les allocations individuelles de solidarité (AIS) comme le RSA, l'aide aux personnes âgées ou l'aide de compensation du handicap, qui relèvent de la solidarité nationale, sont entièrement et uniquement financés par les Départements, sans compensation de l'État.

D'année en année, une part de plus en plus importante du budget des Départements est mobilisée pour financer ces prestations en raison du désengagement de l'État. Les conséquences de cet étranglement financier sont lourdes. Chaque euro consacré à ces aides nationales, dont l'État fixe, seul, le montant et le nombre des bénéficiaires, est un euro en moins pour rénover les collèges, entretenir les routes, équiper les pompiers ou soutenir les communes. Ce transfert de charge fragilise chaque jour davantage l'action des Départements sur le terrain, limite leurs capacités à répondre aux besoins concrets des Français et à assurer leurs missions de proximité. Il faut agir vite, car il y a urgence. C'est le sens de l'appel des élus adhérents à Départements de France.

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'associe à cet appel lancé par Départements de France. Car les Départements sont aujourd'hui dans une impasse budgétaire. Depuis 2022, les incidences financières des décisions unilatérales du Gouvernement se chiffrent à près de 5,5 milliards d'euros à la charge des Départements (principalement dans le champ des dépenses sociales), alors même que leurs recettes ont chuté de 8 milliards d'euros. L'action sociale représente désormais près de 70 % des dépenses départementales, contre 55 % il y a dix ans. Par ailleurs, en deux ans, les Départements ont engagé 3 milliards d'euros de dépenses sociales supplémentaires à la demande de l'État, tout en perdant, parallèlement, 3 milliards d'euros liés aux droits de mutations à titre onéreux (DMTO). En somme, les Départements assument aujourd'hui plus de 17 milliards d'euros en lieu et place de l'État : compensations AIS, non-indexation des dotations sur l'inflation, mesures imposées par l'État (revalorisations du RSA, Ségur, etc.). Cela n'est ni tenable ni durable.

En ce qui concerne le Loir-et-Cher, le Département a vu son épargne nette quasiment disparaître en trois ans (- 63 %). Cela, notamment car le reste à charge non-compensé des AIS est, pour la seule année 2024, de près de 35 millions d'euros. Dans le même temps, les recettes fiscales ne cessent de diminuer, notamment en raison de la baisse des DMTO qui, en trois ans, constitue une perte de près de 18 millions d'euros. Cette somme correspond à un an de dépenses de fonctionnement pour l'éducation, les bâtiments et les mobilités.

« À l'échelle du Loir-et-Cher, la compensation apportée par l'État pour les dépenses de solidarité est passée de 70 à 40 %. Une action du Gouvernement en faveur des Départements est désormais indispensable. Nous ne pouvons plus assumer seuls toutes ces dépenses, qui prennent une part très importante de nos budgets et nous contraignent à limiter nos financements sur d'autres sujets tout aussi essentiels pour les citoyens. D'année en année, la situation s'est dégradée et elle n'est aujourd'hui plus acceptable », a tenu à souligner Philippe Gouet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher.